



## **l'opca des acteurs de la ville**

Paris, le 20 janvier 2010

Afin que vous bénéficiiez de l'agrément d'Habitat Formation, nous devons vous avoir financé au moins un bilan de compétences d'un(e) salarié(e) dont l'employeur est adhérent de l'OPCA, ce même salarié nous ayant retourné, au préalable, une fiche d'appréciation favorable au suivi de son bilan de compétences.

Votre centre doit ainsi se faire connaître auprès de nos adhérents et leurs salariés. Sachant qu'Habitat Formation a vocation à collecter les contributions de la formation professionnelle continue des entreprises des secteurs de l'habitat, de l'aménagement, de l'urbanisme, du cadre de vie et de l'accompagnement social et notamment celles qui appartiennent aux branches professionnelles ci-dessous :

- ▶ Les Offices publics de l'habitat (OPH)
- ▶ Les Entreprises sociales pour l'habitat (ESH)
- ▶ Les sociétés coopératives d'Hlm
- ▶ Les Acteurs du lien social et familial : Centres sociaux, associations d'accueil de jeunes enfants et associations de développement social local
- ▶ Les Pact – Arim
- ▶ Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- ▶ Les Régies de quartier
- ▶ Les organisations professionnelles de l'habitat social

ainsi que celles de certaines Entreprises publiques locales (EPL), Agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL), Agences d'urbanisme

A l'issue du bilan de compétences, un formulaire d'agrément vous sera automatiquement envoyé pour l'année civile suivante.

**Sébastien Jeunehomme**

01 53 65 73 93

sebastien.jeunehomme@habitat-formation.fr

**habitat formation**

15, rue des Sablons BP 2122 - 75771 Paris cedex 16

téléphone : 01 53 65 77 77 - fax : 01 53 65 77 88

accueil@habitat-formation.fr - www.habitat-formation.fr

fonds d'assurance formation - code NAF 9412Z - n°SIRET 327 561 841 00047